

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2023**

L'an deux-mille-vingt-trois, le quatre avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le vingt-neuf mars précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : **31**

Présents : **22**

ALEX : Catherine HAUETER, Patrick HERBIN

LA BALME-DE-THUY : /

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Laurence AUDETTE, Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Stéphane CHAUSSON

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Vincent HUDRY-CLERGEON, Philippe ROISINE

THÔNES : Stéphane BESSON, Claude COLLOMB-PATTON, Benjamin DELOCHE, Amandine DUNAND, Jean VULLIET

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : **7**

Pierre BARRCUAND à Catherine HAUETER, Danièle CARTERON à Didier LATHUILLE, Odile DELPECH-SINET à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Isabelle LOUBET GUELPA à Stéphane CHAUSSON, Chantal PASSET à Amandine DUNAND, Gaëlle VERJUS à Jean VULLIET, Nelly VEYRAT-DUREBEX à Benjamin DELOCHE

Absents : **2**

Pierre BIBOLLET, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Stéphane BESSON

**N° 2023-026 - APPROBATION DE LA CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC LE FOYER
D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE THONES**

Rapporteur : Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu l'avis de la Commission Subventions et du Bureau des 6 et 13 février 2023,

Vu l'avis du Bureau du 27 mars 2023,

Il est rappelé que les Associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 € doivent conventionner avec la collectivité pour définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Dans ce cadre, et afin de se conformer à la Légalité, il est nécessaire au vu du montant de subventions attribué dans cette même séance (DEL2023/013) au Foyer d'Animation et de Loisirs de Thônes, d'établir une convention annuelle d'objectifs destinée à couvrir :

▪ Subvention de fonctionnement	:	37 320 €
▪ Subvention Convention Territoriale (CTG)	:	13 500 €
▪ Poste jeunesse "Hors les murs"	:	7 000 €
▪ Tribu des Aravis	:	1 500 €
▪ Rencontre du Film des Résistances	:	6 000 €

Le projet de convention annexé à la note de synthèse a été communiqué préalablement au Conseil, à l'ensemble de ses membres.

Madame Amandine DUNAND ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité des votants :

- **APPROUVE** la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ladite convention et à accomplir tout acte nécessaire à son exécution.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Stéphane BESSON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

*Délibération transmise en Préfecture le 20/04/2023
Publiée le 20/04/2023*

**CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS
AVEC LE FOYER D'ANIMATION ET DE LOISIRS DE THÔNES**

ENTRE

La Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT), représentée par son Président, Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, en vertu de la délibération du Conseil communautaire n° 2023/026 du 4 avril 2023,

d'une part,
ci-après désignée « La CCVT »,

ET

Le Foyer d'Animation et de Loisirs, association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901, n° SIRET : 31256093100023, dont le siège social est situé à Thônes (74230), 3 rue du Chanoine Pochat Baron, représentée par sa Présidente, Madame Sandra PEDRONO,

d'autre part,
ci-après désignée « L'Association »,

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

La CCVT, soucieuse d'apporter sa contribution en faveur de la jeunesse ainsi qu'au bon fonctionnement de l'Association dénommée « Foyer d'Animation et de Loisirs », a décidé de conclure avec celle-ci, une convention d'objectifs définissant les conditions de versement de l'aide financière qui lui est apportée pour l'année 2023.

La présente convention abroge et remplace la convention d'objectifs pluriannuelle conclue le 23 avril 2021.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'Association s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre les projets définis en annexe 1.

La CCVT contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément au Règlement (UE) n° 360/2012 du 25 avril 2012 de la Commission européenne.

La CCVT n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue au titre de l'année 2023.

Les obligations résultant des dispositions relatives au contrôle de l'utilisation de la subvention perdurent après le terme contractuel.

ARTICLE 3 - MONTANT DE LA SUBVENTION

La CCVT contribue financièrement pour un montant de 70 320 € conformément au budget prévisionnel en annexe 2 de la présente convention.

Cette subvention n'est acquise que sous réserve du respect par l'Association des obligations mentionnées aux articles 1, 5 et 6 et des décisions de la CCVT prises en application des articles 7 et 8 sans préjudice de l'application de l'article 9.

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe 1.

ARTICLE 4 – MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La CCVT verse à l'Association :

- une avance de 56 256 € à la notification de la convention, correspondant à 80 % du montant de la contribution mentionnée à l'article 3 ;
- le solde, soit 14 064 €, après la remise des pièces prévues à l'article 5.

La subvention est imputée à l'article 65748 du budget principal 2023.

La contribution financière est créditée au compte de l'Association selon les procédures comptables en vigueur.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de : Foyer Animation et Loisirs

N° IBAN : FR76 1027 8024 2300 0132 9514 978

BIC : CMCIFR2A

L'ordonnateur de la dépenses est la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Le comptable assignataire est le Trésorier de Rumilly.

ARTICLE 5 - JUSTIFICATIFS

L'Association s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (Cerfa n° 15059) ;
- les états financiers ou, le cas échéant, les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L612-4 du code de commerce ou la référence de leur publication au Journal Officiel ;
- le rapport d'activité précisant toutes les informations nécessaires de nature à justifier l'emploi de la subvention ;
- l'attestation d'assurance responsabilité civile en cours.

ARTICLE 6 - AUTRES ENGAGEMENTS

L'Association informe sans délai la CCVT de toute nouvelle déclaration enregistrée au registre national des associations et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, l'Association en informe la CCVT sans délai par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'Association s'engage à faire apparaître sur tous les documents informatifs ou promotionnels édités par elle, le soutien apporté par la CCVT, notamment en faisant figurer son logo.

ARTICLE 7 - SANCTIONS

En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard significatif des conditions d'exécution de la convention par l'Association sans l'accord écrit de la CCVT, celle-ci peut respectivement ordonner le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par l'Association et avoir entendu ses représentants.

Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte rendu financier mentionné à l'article 5 entraîne la suppression de la subvention en application de l'article 112 de la loi n°45-0195 du 31 décembre 1945. Tout refus de communication des comptes entraîne également la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La CCVT informe l'Association de ses décisions par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 8 - CONTRÔLES DE LA CCVT

Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par la CCVT. L'association s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle conformément au décret du 25 juin 1934 relatif aux subventions aux sociétés privées. Le refus de leur communication entraîne la suppression de la subvention conformément à l'article 14 du décret-loi du 2 mai 1938.

La CCVT contrôle à l'issue de la convention que la contribution financière n'excède pas le coût de la mise en œuvre du projet. Conformément à l'article 43-IV de la loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier, la CCVT peut exiger le remboursement de la partie de la subvention supérieure aux coûts éligibles du projet.

En cas d'inexécution ou de modification substantielle des conditions d'exécution des objectifs définis dans la convention par l'Association sans l'accord écrit de la CCVT, celle-ci peut respectivement exiger le reversement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, diminuer ou suspendre le montant de la subvention, après avoir préalablement entendu ses représentants. La communauté de communes en informe l'Association par courrier.

ARTICLE 9 - AVENANT

Dans le cas d'une évolution concernant le fonctionnement ou l'organisation des différentes parties, une demande de révision des termes du partenariat pourra être faite. La CCVT examinera cette demande et apportera une réponse, qu'elle soit positive ou négative.

La présente convention ne peut être modifiée que par voie d'avenant. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent.

La demande de modification de la présente convention est réalisée par lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 10 - ANNEXES

Les annexes font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 11 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 12 - RECOURS

Tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal Administratif de Grenoble.

Fait en double exemplaire
A Thônes, le

Le Président
de la Communauté de Communes
des Vallées de Thônes

Gérard FOURNIER-BIDOZ

La Présidente
du Foyer d'Animation et de Loisirs
de Thônes

Sandra PEDRONO

ANNEXE 1 : LES PROJETS

Le Foyer d'Animation et de Loisirs s'engage à mettre en œuvre les projets visés à l'article 1^{er} de la présente convention.

PROJET 1 : OUVERTURE POSTE JEUNESSE A TEMPS PLEIN « HORS LES MURS »

La CAF 74 a ouvert depuis 2021, une prestation jeune pour l'ouverture de poste de jeunesse « hors les murs ».

A cette même période, en lien avec les élus de la Commune de Thônes et la CCVT, le besoin sur le territoire d'un animateur(rice) hors les murs a été évoqué.

Le Foyer d'Animation et de Loisirs a posé sa candidature et a obtenu le financement du poste à 50 % par la CAF.

Charges du projet	Subvention de la CCVT
51 000 €	7 000 €

1.1 Objectifs

- Développer une posture « d'aller vers les jeunes » et adapter le fonctionnement du Foyer d'Animation et de Loisirs au besoin des jeunes du territoire
- Créer les conditions d'une action culturelle, au sens de la pratique collective, de façon à développer les mixités
- Devenir la structure référente des jeunes du territoire
- Rendre lisible l'identité du Foyer d'Animation et de Loisirs et renforcer son ancrage territorial

1.2 Public visé

- Tous les jeunes du territoire entre 11 et 16 ans
- Les collèves
- Tarifs en fonction du quotient familial

1.3 Moyens mis en œuvre

- Moyens humains
 - 1 directeur de structure salarié FOL 74 mis à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animatrice enfance jeunesse salariée FOL 74 mise à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animateur culturel et vie de quartier
 - 4 animatrices périscolaires salariées du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 ETAPS mis à disposition par la Commune de Thônes sur les vacances scolaires
 - 20 animateurs vacataires sur les vacances scolaires
- Moyens matériels
 - Les locaux de la Maison des Associations
 - 2 minibus mis à disposition par la Commune de Thônes
 - Le matériel pédagogique du Foyer
 - Equipement sportif de la Commune (uniquement pendant les vacances scolaires)

PROJET 2 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL (CTG)

Charges du projet	Subvention de la CCVT
252 516 €	50 820 €

2.1 Objectifs

- Permettre de financer la gestion courante et globale de l'association, conformément à son objet social
- Soutenir le fonctionnement des activités extrascolaires

2.2 Public visé

- Les jeunes du territoire de 18 mois à 18 ans

2.3 Moyens mis en œuvre

- Moyens humains
 - 1 directeur de structure salarié FOL 74 mis à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animatrice enfance parentalité salariée FOL 74 mise à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animateur jeunesse
 - 1 comptable salarié Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 secrétaire d'accueil
 - 25 animateurs techniciens d'activités
- Moyens matériels
 - Les locaux de la Maison des Associations
 - 2 minibus mis à disposition par la Commune de Thônes
 - Le matériel pédagogique du Foyer
 - Equipement sportif de la Commune (gymnase...)

PROJET 3 : SPECTACLES VIVANTS SCOLAIRES

En lien avec les directeurs d'écoles et les enseignants, le Foyer d'Animation et de Loisirs propose une sélection de spectacles vivants en direction des écoles de la vallée de Thônes. Son partenariat fort, avec les Jeunesses Musicales de France permet aux élèves d'une vingtaine d'établissements d'avoir accès au monde du spectacle et de la culture. Son affiliation à la FOL 74 lui permet de disposer de spectacles autour des discriminations, de l'égalité homme femme et de la découverte artistique.

Charges du projet	Subvention de la CCVT
6 760 €	3 500 €

3.1 Objectifs

- Faire découvrir des spectacles vivants aux écoles de la vallée
- Faire des propositions adaptées aux besoins des écoles
- Proposer la découverte culturelle aux enfants de la vallée

3.2 Public visé

- Les écoliers des vallées de Thônes de 3 à 11 ans
- Projet de programmation pour les centres de loisirs, crèches et relais d'assistantes maternelles

3.3 Moyens mis en œuvre

- Moyens humains
 - 1 directeur de structure salarié FOL 74 mis à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animatrice enfance jeunesse salariée FOL 74 mise à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animatrice périscolaire salarié du Foyer d'Animation et de Loisirs

PROJET 4 : RENCONTRE DU FILM DES RESISTANCES 2023

En 2023, il s'agira de programmer les 23 ans des Rencontres du Film des Résistances. Le Foyer d'Animation et de Loisirs qui en est l'organisateur principal avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie et le Centre Départemental de Promotion du Cinéma travaillent pratiquement à l'année pour être en mesure de proposer une programmation toujours aussi surprenante, mettant en avant toutes formes de Résistances. Le rôle du Foyer d'Animation et de Loisirs est complètement atteint avec la présence des scolaires.

Charges du projet	Subvention de la CCVT
15 050 €	6 500 €

4.1 Objectifs

- Sensibiliser la population aux différentes formes de Résistance
- Encourager les écoles de la maternelle au lycée à venir participer aux rencontres
- Engager une réflexion et un travail autour des Résistances passées et contemporaines

4.2 Public visé

- Les jeunes du territoire de 18 mois à 18 ans

4.3 Localisation

- L'événement principal se déroule à Thônes grâce au partenariat fort avec le Cinéma Edelweiss de Thônes mais aussi l'Espace Cœur des Vallées et le musée département de Morette.
Cet événement est présent dans le bassin Annécien grâce au partenaire CDPC, gestionnaire du cinéma La Turbine à Cran Gevrier mais aussi le Rabelais à Meythet, l'Auditorium à Seynod, le Mikado du Centre social de Novel...

Cette manifestation résonne également dans le département avec les écrans mobiles partenaires comme Talloires, Saint Jorioz, Saint Gervais, Saint Genix, Fillières

4.4 Moyens mis en œuvre

- Moyens humains
 - 1 directeur de structure salarié FOL 74 mis à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 5 bénévoles présents pour 150 heures
 - 1 animatrice enfance jeunesse salariée FOL 74 mise à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animateur culturel et vie de quartier
 - 1 animatrice périscolaire salariée du Foyer d'Animation et de Loisirs

PROJET 5 : ESPACE DE VIE SOCIAL – TRIBU DES ARAVIS

Le Foyer d'Animation et de Loisirs a engagé en juin 2022 une procédure de demande d'agrément Espace de vie sociale auprès de la CAF 74. Cet agrément est un coup de boost pour valoriser le besoin des adhérents usagers et habitants de la CCVT puisqu'il s'agit d'accueillir des familles en fonction de leurs besoins.

Ainsi, une ludothèque, véritable carrefour de rencontres entre familles, et une journée festive des familles autour du jeu ont été mises en place.

Charges du projet	Subvention de la CCVT
13 485 €	2 500 €

5.1 Objectifs

- Valoriser le lien social
- Favoriser les rencontres des familles
- Découverte du jeu
- Développer le lien intergénérationnel
- Proposer un temps festif autour du jeu

5.2 Public visé

- Ouverture à toutes les familles résidant sur le territoire de la CCVT et extérieur

5.3 Moyens mis en œuvre

- Moyens humains
 - 1 directeur de structure salarié FOL 74 mis à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animatrice enfance parentalité salariée FOL 74 mise à disposition du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 1 animateur périscolaire salariée du Foyer d'Animation et de Loisirs
 - 4 bénévoles pour l'organisation de la fête du jeu
 - 3 bénévoles pour les permanences et l'animation de la ludothèque
- Moyens matériels
 - Les locaux de la Maison des Associations
 - Barnums
 - Tables – chaises pour stand
 - Chalet pour la buvette
 - Structure gonflable

Budget de l'association

Exercice du 01/09/2022 au 30/08/2023

CHARGES	2023	PRODUITS	2023
60- Achats	84 950,00	Produits des activités	274 380,00
Combustibles et carburants	3 000,00		
Produits d'entretien			
Petit équipement/outillage (entretien structure)	600,00	Participation des familles	
Fournitures administratives et de bureau	9 650,00	- Adhésions, licences	18 380,00
Alimentation, goûters et boissons	17 000,00	- Inscriptions,	256 000,00
Produits pharmaceutiques et hygiène	200,00	Aides aux Vacances, BTL	
Ateliers et activités	51 000,00	- CAF	
Autres fournitures	3 500,00	- MSA	
61- Services extérieurs	9 220,00		
Locations Immobilières	2 500,00	Produits des activités annexes	
Location de matériel et outillage	2 000,00	- Remboursements divers	
Location de matériel de transport	1 500,00	- Mise à disposition de personnels facturés	
Entretien et réparations	1 400,00		
Primes d'assurance	1 800,00		
Documentation générale	20,00	Subventions de fonctionnement et autres participations	183 996,00
62- Autres services extérieurs	92 220,00		
Rémunération intermédiaire et honoraires (<i>droits d'auteur, SACEM, intervenants...</i>)	72 500,00	- Emplois aidés par l'Etat pour 2 contrat d'apprentissage	10 000,00
Publicité, publications, relations publiques	1 800,00	- Subvention ANS	3 500,00
Transports d'activités et d'animations	3 100,00	- Subvention Département Fonctionnement	9 000,00
Déplacements, missions et réceptions	1 300,00	- Subvention détaillée CCVT	70 320,00
Frais postaux et télécommunications	2 350,00	- CCVT Fonctionnement	37 320,00
Services bancaires et assimilés	520,00	- CCVT Rencontres du Film des Résistances	6 500,00
Charges externes et diverses :		- CCVT animateur jeunesse	7 000,00
Frais de formation du Personnel	1 500,00	- CCVT Espace de Vie sociale	2 500,00
Cotisations	9 150,00	- CCVT Spectacles vivants	3 500,00
		- CCVT CTG	13 500,00
		- Subvention détaillée Commune de Thônes	38 800,00
		- Mairie Fonctionnement (Projet 2)	15 800,00
		- Mairie Animateur jeunesse (Projet 1)	7 000,00
		- Mairie CTG (Projet 2)	13 500,00
		- Mairie Espace de Vie Social (Projet 3)	2 500,00
		Prestations CAF Extra et Péri	22 480,00
		CTG CAF	4 896,00
		CAF PS jeunes	25 000,00
63- Impôts et taxes	3 461,00	Produits de gestion courantes	2 900,00
Taxes sur salaires	3 500,00	- Différences de règlements	
Autres taxes/salaires (form.continue, effort const)		- Dons reçus	
Autres impôts et taxes			
64 - Charges de personnel	266 125,00	Produits financiers	400,00
Salaires personnel brut	207 005,00		
Charges sociales patronales	59 120,00	Produits exceptionnels	0,00
Aides Covid état			
Autres charges sociales (<i>médecine du travail...</i>)		Reprise sur amortissements & provisions	
65 - Autres charges de gestion	500,00	- Reprises sur amortissements	
Créances irrécouvrables exercices antérieurs		- Reprises sur provisions	
Autres charges de gestion courante			
Frais administratifs		Transfert de charges	0,00
66 - Charges financières - frais financiers	0,00	- Remboursement assurance	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	- Remboursement Maladie	
68 - Dotations aux amortissements, aux provisions et engagements	5 200,00	- Remboursement salaires et frais formation	
69 - Impôt sur les bénéfices			
TOTAL DES CHARGES	461 676,00	TOTAL DES PRODUITS	461 676,00
Contributions Volontaires en Nature			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	0,00	87 - Contributions volontaires en nature	0,00
860 - Secours en nature	0,00	870 - Dons en nature	0,00
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	0,00	871 - Prestations en nature	0,00
862 - Prestations	0,00		0,00
864 - Personnel Bénévole			
TOTAL	461 676,00	TOTAL	461 676,00



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n° ...1..



N°12156*06

6. Budget du projet 1

Année 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	3500	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	12 000
Achats matières et fournitures	3200	73 – Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	300	74 – Subventions d'exploitation ⁵	39 000
61 – Services extérieurs	2700	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	2200		
Entretien et réparation	200		
Assurance	100	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation	200		
62 – Autres services extérieurs	600	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	600	-	
Déplacements, missions		.. Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres		Commune de Thônes poste jeunesse (1/3 du financement)	7000
63 – impôts et taxes		Communauté de Communes des Vallées de Thônes Poste jeunesse (1/3 financement CCVT)	7000
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Prestation Jeunes CAF 74	25 000
64 – Charges de personnel	44 200	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels (poste jeunesse 1/3 financé par le Foyer d'Animation)	29 600	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	14 600	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 – Autres charges de gestion courante		75 – Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 – Charges financières		76 – Produits financiers	
67 – Charges exceptionnelles		77 – Produits exceptionnels	
68 – Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 – Reprises sur amortissements et provisions	
69 – Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 – Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	51 000	TOTAL DES PRODUITS	51 000
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

⁵ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁶

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de **7 000 €**, objet de la présente demande représente **14.7 %** du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n° 2



N°12156*06

6. Budget² du projet

2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	39 600	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	156 500
Achats matières et fournitures	2 800	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	36 800	74 - Subventions d'exploitation ³	85 016
61 - Services extérieurs	4 200	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	2 000		
Entretien et réparation	5 00		
Assurance	1 600	Conseil.s Régional(aux)	
Documentation	100		
62 - Autres services extérieurs	10 500	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 000	- Commune de Thônes	15 800
Publicité, publications	1 500	- CTG Thônes	13 500
Déplacements, missions	4 500	- CTG CAF versement au Foyer	4 896
Services bancaires, autres	500		
63 - impôts et taxes	3 400	- CTG CCVT	13 500
Impôts et taxes sur rémunération	3 400	- CCVT Subventions fonctionnements	37 320
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux prestation de services CAF	
64 - Charges de personnel	190 216	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	154 326	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	45 890	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	11 000
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées	5 000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	252 516	TOTAL DES PRODUITS	252 516
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁴

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention sollicitée de **50 820 €**, objet de la présente demande représente 20.12% du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n°



N°12156*06

6. Budget² du projet 3

Année 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	150	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3 260
Achats matières et fournitures	150	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ³	3 500
61 - Services extérieurs	1 000	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	1 000		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	4 750	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	4 000		
Publicité, publications	150	-	
Déplacements, missions	600	.. Communes, communautés de communes ou	
Services bancaires, autres		Communauté de Communes des Vallées de Thônes Poste jeunesse	3 500
63 - Impôts et taxes	100		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes	100	Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	760	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	500	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	260	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	6 760	TOTAL DES PRODUITS	6 760
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁴

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 – Dons en nature	
TOTAL	0	TOTAL	0

La subvention sollicitée de **3 500 €**, objet de la présente demande représente **51.7 %** du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Projet n°



N°12156*06

6. Budget² du projet 2

Année 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	5 500
Achats matières et fournitures	500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation ³	0
61 - Services extérieurs	2 800	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	2 800		
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil.s Régional(aux)	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	4 100	Conseil.s Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	3 950		
Publicité, publications		-	
Déplacements, missions	150	Communes, de Thônes	1500
Services bancaires, autres		Communauté de Communes des Vallées de Thônes	6 500
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	6 100	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	3 800	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	2 300	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfiques (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	13 500	TOTAL DES PRODUITS	13 500
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁴

86 – Emplois des contributions volontaires en nature	0	87 – Contributions volontaires en nature	0
860 - Secours en nature		870 - Bénévolat	1550
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	1 550	875 – Dons en nature	
TOTAL	15 050	TOTAL	15 050

La subvention sollicitée de **6 500 €**, objet de la présente demande représente **43.2 %** du total des produits du projet (montant sollicité / total du budget) x

6. Budget² du projet

Année 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	5 500	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	885
Achats matières et fournitures	4 500	73 - Dotations et produits de tarification	
Autres fournitures	1 000	74 - Subventions d'exploitation ³	8 000
61 - Services extérieurs	0	Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf 1ère page	
Locations	0		
Entretien et réparation	0		
Assurance	0	Conseils Régional(aux)	
Documentation	0		
62 - Autres services extérieurs	850	Conseils Départemental(aux)	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publications	850	- Commune de Thônes	2 500
Déplacements, missions		- CCVT	2 500
Services bancaires, autres	0	- Commission mixte (subvention CAF/département)	3 000
63 - impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (Caf, etc. Détailler)	
64 - Charges de personnel	2 535	Fonds européens (FSE, FEDER, etc)	
Rémunération des personnels	1 760	L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales	775	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758 Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotation aux amortissements, provisions et engagements à réaliser sur ressources affectées		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
69 - Impôts sur les bénéfices (IS) ; Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	8 885	TOTAL DES PRODUITS	8 885
Excédent prévisionnel (bénéfice)		Insuffisance prévisionnelle (déficit)	

² Ne pas indiquer les centimes d'euros

³ L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs.



CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE⁴

86 – Emplois des contributions volontaires en nature		87 – Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature	0	870 - Bénévolat	0
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	4 600
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole	4 600	875 – Dons en nature	
TOTAL	13 485	TOTAL	13 485

La subvention sollicitée de **2 500 €**, objet de la présente demande représente **18.5 %** du total des produits du projet
(montant sollicité / total du budget) x 100